

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DEPARTAMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

1858

3 novembre 1982

Rapport de la délégation suisse à la 2ème Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique "UNISPACE 82"

- Département des affaires étrangères. Proposition du 8 octobre 1982 (annexe)  
 Département de l'intérieur. Co-rapport du 22 octobre 1982 (adhésion)  
 Département de justice et police. Co-rapport du 22 octobre 1982 (adhésion)  
 Département militaire. Co-rapport du 18 octobre 1982 (adhésion)  
 Département des finances. Co-rapport du 25 octobre 1982 (adhésion)  
 Département de l'économie publique. Co-rapport du 27 octobre 1982 (adhésion)  
 Département des transports, des communications et de l'énergie. Co-rapport du 19 octobre 1982 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

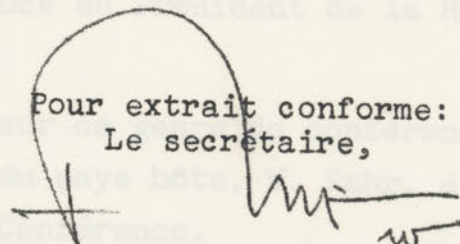
d é c i d e :

Il est pris note du présent rapport.

Extrait du procès-verbal:

- |          |    |      |              |
|----------|----|------|--------------|
| - EDA    | 15 | pour | exécution    |
| - EDI    | 3  | pour | connaissance |
| - EJPD   | 3  | "    | "            |
| - EMD    | 4  | "    | "            |
| - EFD    | 7  | "    | "            |
| - EVD    | 5  | "    | "            |
| - EVED   | 5  | "    | "            |
| - EFK    | 2  | "    | "            |
| - FinDel | 2  | "    | "            |

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,






EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.713.647 - SRO/dh

3003 Berne, le 8 octobre 1982

Distribuée

Au Conseil fédéral

Rapport de la délégation suisse à  
 la 2ème Conférence des Nations Unies  
 sur l'exploration et les utilisations  
 pacifiques de l'espace extra-atmosphérique  
 " UNISPACE 82 "

---

1. La Conférence (généralités, organisation des travaux)

" UNISPACE 82 " s'est tenue à Vienne du 9 au 21 août 1982. Elle a eu pour mandat de faire le bilan de l'évolution des activités spatiales depuis la première Conférence UNISPACE de 1968 d'une part, d'analyser les bénéfiques potentiels des applications spatiales d'autre part et d'examiner enfin le rôle que les Nations-Unies pouvaient jouer dans le développement de la coopération internationale. 94 Etats étaient représentés, dont 16 au niveau ministériel ou secrétaire d'Etat, de même que 14 organismes et institutions spécialisées des Nations-Unies et 15 organisations intergouvernementales.

La Conférence a été ouverte par le Secrétaire général des Nations Unies, J. Pérez de Cuéllar, en présence du Président de la République d'Autriche, R. Kirchschräger.

Conformément aux usages en vigueur pour ce genre de conférence, le ministre des affaires étrangères du pays hôte, W. Pahr, a été élu par acclamation président de la Conférence.

L'analyse du projet de rapport de conférence, qui avait été établi par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique agissant en tant que comité préparatoire, a été confiée à trois commissions responsables chacune d'un chapitre. Pour arriver à une décision par consensus, chaque commission a dû constituer un ou plusieurs groupes de travail officieux pour la rédaction des points les plus controversés. De plus, l'assemblée plénière a instauré, à l'initiative de son président, un groupe restreint, - "les amis du Président" - au sein duquel chaque région était représentée par 3 Etats, pour régler la question la plus délicate, celle de la militarisation de l'espace.

Le rapport de la Conférence sera présenté pour approbation à la 37ème Assemblée générale des Nations-Unies.

## 2. La délégation suisse

La délégation suisse était conduite par l'Ambassadeur E. Brunner, chef de la Direction des organisations internationales. Elle se composait de P. Creola, chef de la section des affaires scientifiques internationales du DFAE, J.C. Joseph, délégué suisse auprès de l'ESA/Paris, Ch. Peter, adjoint scientifique de l'Office fédéral de l'éducation et de la science du DFI, P.-L. Galli de la Direction générale des PTT et R. Steiner, collaborateur diplomatique au DFAE.

La délégation a fait appel aux collaborateurs de la Représentation permanente de la Suisse auprès des organisations internationales à Vienne, P. Troendle, G. de Kalbermatten et J.-J. de Dardel.

## 3. Les activités de la délégation suisse

Au cours du débat général, le chef de la délégation suisse a fait une déclaration. Celle-ci a surtout mis l'accent sur la nécessité de la collaboration internationale pacifique dans les domaines

de la recherche spatiale et de l'exploitation de la technologie spatiale pour un petit pays comme le nôtre qui peut ainsi, grâce notamment à son appartenance à l'Agence spatiale européenne (ESA), participer directement à un ensemble de grands projets (lanceur ARIANE, Laboratoire spatial SPACELAB, satellites d'application, programme scientifique) dont les frais dépassent de loin les capacités financières d'un seul pays.

Au niveau des travaux des trois commissions, la délégation suisse a présenté plusieurs amendements - qui ont tous été acceptés -, entre autres pour éviter que UNISPACE 82 crée des doubles-emplois, qui étaient sous-jacents dans de nombreux projets de recommandations relatifs à des organisations techniques spécialisées, pour mettre en relief les activités de l'ESA et pour établir, dans le cadre du programme d'applications des techniques spatiales des Nations-Unies, des listes de bourses disponibles dans tous les Etats et les organisations internationales compétentes.

En ce qui concerne le groupe de l'Europe occidentale, la délégation suisse s'est efforcée de participer aux réunions de coordination sans pouvoir cependant y jouer un rôle actif. Ce sont les membres du Comité de l'espace dont la Suisse de par sa non-appartenance aux Nations Unies est exclue - et en particulier les représentants de l'Autriche et de la Suède - qui étaient les éléments moteurs des débats.

#### 4. Les conséquences de la non-appartenance aux Nations Unies de la Suisse sur UNISPACE 82

Tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées ont été invités à participer à la Conférence. Initialement, seule la participation des Etats membres était prévue. En tant que non-membre des Nations Unies, la Suisse a été exclue des préparatifs de la Conférence. Toutefois, comme le Comité de l'espace (le Comité préparatoire)

ne compte que 53 membres, d'autres Etats membres des Nations Unies n'ont pu également participer activement à l'élaboration du projet de rapport. Dès lors, les débats ne se sont pas uniquement concentrés sur les 15 paragraphes, pour lesquels aucun consensus n'avait été atteint, mais aussi sur l'ensemble du projet de rapport de conférence. Ce dernier a ainsi été l'objet de nombreux amendements présentés par les Etats n'appartenant pas au Comité de l'espace et auxquels la Suisse a pu se joindre. Il n'en reste pas moins que, selon toute vraisemblance, la Suisse ne pourra pas assurer toutes les suites de la conférence. Ainsi, la Suisse ne pourra participer directement aux discussions sur la militarisation de l'espace que dans la mesure où le Comité du désarmement l'invitera. De plus, elle se verra exclue des discussions de principes sur l'établissement de directives en matière de recherches de matières premières par télédétection dont le sous-comité juridique du Comité de l'espace devrait s'occuper. Il en ira de même pour la discussion des principes de télévision par satellite. Enfin, toute participation aux débats sur les implications financières des recommandations du rapport et à l'affectation des fonds nouveaux est exclue.

##### 5. Les travaux de la Conférence

###### lère Commission : Introduction et bilan des sciences et des techniques spatiales

Les débats tant sur l'introduction que sur le bilan ont été très longs et vifs du fait des divergences d'opinions dues aux diversités culturelles comme, par exemple, sur la naissance de l'Univers, sur sa signification et sur l'éventualité de la vie sur d'autres planètes. De plus, certains scientifiques confondirent la Conférence avec un congrès scientifique. A la demande des spécialistes, le "positionnement global" fut ajouté à la section navigation et géodésie. Pour sa part, toute la section réservée aux télécommunications a été adaptée à la

à la terminologie de l'UIT.

2ème Commission : Applications des sciences et techniques spatiales

Reconnaissant le rôle des télécommunications, de la télédétection, de la météorologie comme éléments constitutifs du développement et insistant sur la nécessité de créer des systèmes régionaux pour pleinement utiliser les apports en ce domaine, la 2ème Commission a recommandé la poursuite de l'élaboration de plusieurs principes, dont ceux qui devraient régir l'emploi de la télédétection et ceux relatifs à la télévision directe par satellite. De plus, elle s'est aussi attachée à l'épineux problème de l'orbite géostationnaire qui sera en particulier réglé dans le cadre de l'UIT.

3ème Commission : " coopération internationale et le rôle du système des Nations Unies "

Après l'analyse de l'apport de presque toutes les organisations de coopération multilatérale - tant scientifique qu'en matière de télécommunications ou de télédétection - et l'examen de la coopération bilatérale, la 3ème Commission est arrivée à la conclusion que les possibilités offertes par les techniques spatiales n'étaient pas toutes exploitées et que c'est par l'intensification de la coopération internationale qu'on pourrait tirer pleinement parti de l'espace. Dès lors, le système des Nations Unies devrait aussi accroître le rôle qu'il a jusqu'à présent joué. Le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales devrait être complété et la Division de l'espace renforcée, voire transformée en un Centre de l'espace.

Le rapport final, dont de nombreux paragraphes ont été modifiés ou supprimés par ces trois commissions, reste, malgré les innombrables solutions de compromis qu'il a fallu trouver pour

surmonter des divergences de vues souvent profondes, l'un des meilleurs documents sur le bilan des activités spatiales rédigé au sein des Nations Unies. La Conférence spatiale (COSPAR), la Conférence spatiale a également donné l'occasion d'organiser une exposition spatiale

## 6. Questions particulières

### a) questions politiques : ISRAEL

Conférence spécialisée, "UNISPACE 82" a échappé presque entièrement à la politisation de ses débats. La majorité des pays arabes ont évoqué, dans leurs déclarations lors du débat général, la question du Moyen-Orient sans cependant aller plus loin dans les critiques. Au moment de l'adoption du rapport sur le débat général, l'Algérie a déposé une formule d'amendement dure que la Conférence a, après quelques tractations pour éviter un vote, pu finalement adopter par consensus.

### b) questions politiques : militarisation et Groupe des 77

Après avoir accepté le texte de compromis rédigé par le groupe "des amis du Président", les 77 ont entrepris une tentative de dernière minute pour faire inscrire leur préoccupation, - voire leur dissension -, sur les questions de militarisation, d'orbite géostationnaire, de télédétection et de télévision directe par satellite sous forme d'annexe au rapport. Les pays occidentaux ne pouvaient ni ne voulaient accepter une telle démarche. En effet, l'aboutissement de cette tentative aurait érodé la signification de ce rapport en tant que texte se basant sur un consensus général. Grâce à l'action du président, ces questions ne feront que l'objet d'une référence dans le résumé du débat général.

7. En résumé, UNISPACE 82 a joué un rôle important d'identification des problèmes que posent les applications spatiales existantes et les nouvelles.

Précédée d'un séminaire organisé à l'initiative de la Commission internationale de la recherche spatiale (COSPAR), la Conférence a également donné l'occasion d'organiser une exposition spatiale qui a connu un succès considérable. Un stand a été préparé par les industriels suisses suivants : CIR Berne, CONTRAVES Zurich, FABRIQUE D'AVIONS Emmen, OSCILLOQUARTZ Neuchâtel, LSRH Neuchâtel et MECANEX Genève. Enfin, les organisations non gouvernementales ont profité de cette occasion pour organiser des séminaires et des rencontres en marge de la Conférence.

Nous avons l'honneur de vous proposer de prendre note du présent rapport.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES

Legationschef:

Dr. Peter Hess, Direktor des Bundesamtes für auswärtige Angelegenheiten.

Vertreter des Delegationschefs:

Urs Hadorn, Chef der Abteilung Flüchtlingsangelegenheiten, Migrations- und Grenzrecht des Bundesamtes für auswärtige Angelegenheiten, Birmensdorf.

Pierre Aubert

Begleitende:

Jean-Daniel Biéler, Erster Sekretär der Ständigen Mission der Schweiz bei den internationalen Organisationen, Genf.

Extrait du procès-verbal

- Département des affaires étrangères, en 15 exemplaires
- Département de l'intérieur ( )
- Département des transports, des communications et de l'énergie ( )
- Département militaire ( ) en 5 exemplaires
- Département de l'économie publique ( )
- Département des finances ( )
- Département de justice et police ( )

Verbreitung an:

100 15 zum Vollzug  
100 1 zur Kenntnis  
100 1  
100 1  
100 1

Für getreuen Auszug,  
der Protokollführer: